La mission de coopération internationale

La mission de coopération internationale constitue l'**une des cinq missions de l'enseignement agricole français**. Inscrite dans le code rural par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, son importance a été réaffirmée par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Elle s'appuie en particulier sur le développement de la mobilité de la communauté éducative, dans toutes ses composantes dans un souci de réciprocité (Art. L. 811-1 du CRPM). Par ailleurs, cette mission répond aux différents axes de la stratégie Europe et international 2018-2022 du **MASA.**

En soutenant activement les mobilités internationales des étudiants et enseignants de ses établissements, ainsi que les échanges et projets de coopération en matière de formation et de recherche, l'enseignement agricole participe pleinement au renforcement de la recherche, l'innovation, formation et la mobilité.

La mobilité européenne, fortement encouragée par le programme ERASMUS+, représente 85 % de la mobilité sortante de l'enseignement agricole, contribuant ainsi fortement à la construction d'une Union Européenne forte et ouverte sur le monde.

Au travers des programmes de renforcement des capacités, rendu possible par l'expertise de son personnel, mais aussi des accords cadre et accords de parcours bi-diplômants, l'enseignement agricole contribue à la promotion à l'international de l'expertise et du savoir-faire français par la recherche et la formation et aussi au développement des dispositifs de formation agronomique dans les pays partenaires.

L’ensemble de ces actions permettent d’accroître les compétences, l’employabilité, la mobilité choisie des futurs professionnels et de renforcer les dispositifs de formation et de recherche à l’international, contribuant à accompagner la transition vers des systèmes porteurs de solutions durables.

La plus grande ouverture géographique est de mise pour l’enseignement agricole, **qui échange et coopère sous des formes diverses avec près d’une centaine de pays** : en priorité avec les pays de l’Union Européenne élargie et avec les pays du Sud. En particulier, le ministère français en charge de l’agriculture s’est engagé à accompagner de nouvelles réformes de la formation agricole et rurale en Afrique, à intensifier la mobilité réciproque des étudiants et des enseignants, à co-construire un réseau Afrique-France de formations croisées et de doubles diplômes pour l’avenir des filières agricoles, d’élevage, forestières et agroalimentaires et à accompagner les étudiants entrepreneurs africains, donnant ainsi une nouvelle impulsion aux partenariats existants pour mettre en oeuvre les orientations définies par le Président de la République lors de son discours de Ouagadougou en novembre 2018.

Depuis de nombreuses années, l’enseignement agricole a en effet construit des liens durables avec ses partenaires. Ses actions font appel aux compétences de tous, établissements, administrations, entreprises, associations, organisations professionnelles et collectivités territoriales, aussi bien en France que dans les pays partenaires.

Elles donnent **priorité à la réciprocité, pour un développement durable en France et dans les pays partenaires** ; les échanges et les mobilités sont ainsi encouragés pour tout apprenant et tout personnel membres de la communauté éducative agricole. Au delà de l’enrichissement linguistique, cela permet un enrichissement personnel, une ouverture sur l’autre et sa culture qui permet de comprendre les mécanismes d’interdépendance et d’exclusion en France et dans le monde,

de développer un esprit critique par l'apprentissage des réalités internationales et la compréhension des enjeux environnementaux et sociaux, et de favoriser l'engagement citoyen. En cela, l'éducation au développement durable croise pleinement l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Au sein de l'enseignement agricole technique, cette dynamique est d'ailleurs animée par un réseau d'éducation au développement durable, à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

La coopération internationale est en effet **structurée sous forme de réseaux Europe et international** (thématique ainsi que par zone ou par pays), afin d'aider les établissements à la construction de partenariats.

Document synthétique à télécharger : Quelle place a la coopération européenne et internationale dans l'enseignement agricole ?

- Plaquette de la mission et ses actions dans l'enseignement agricole français (pdf, imprimable et pliable en 4 pages, format A5)
- Plaquette en version anglaise : Agricultural training : European et international cooperation